



Lettre du SNUipp-FSU Isère

Lundi 27 juin 2011

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr

Nous avons eu une semaine chargée avec la tenue du Groupe de travail mouvement le jeudi et du CTP le vendredi. Nous avons donc du retard pour traiter les mails que vous nous avez adressés.

En attendant, vous trouverez ci-dessous la plupart des décisions de l'IA qui nous ont été communiquées lors du Groupe de travail.

Groupe de travail du 23 juin :

Seconde phase du mouvement, affectations des TRS, révisions d'affectations, entretiens des PE stagiaires, Ineat exeat, demandes de disponibilité, postes à profil

■ Groupe de travail du 23 juin

- **Seconde phase du mouvement.**

- 569 collègues étaient sans poste à l'issue de la première phase.
- 6 collègues ont été retirés de la liste (4 affectés sur des temps partiels annualisés, 2 en disponibilité de droit).
- 263 ont été affectés (les résultats sont sur l'prof depuis mardi).
- **300 collègues restent sans affectation.** Celle-ci sera décidée soit avant le 14 juillet, soit au moment de la rentrée. Ces 300 affectations sont effectuées par les services de la DRH sans regard des délégués du personnel.

- **Affectations des TRS**

Nous nous sommes fait préciser les affectations des TRS.

Ce sont les IEN qui les affectent en fonction du barème et de la continuité pédagogique. Cette année, le travail d'affectation a commencé dans certaines circonscriptions avant la seconde phase ; de ce fait, les collègues nommés à titre définitif ont une priorité sur les collègues nommés dans la phase d'ajustement à titre provisoire. Si vous avez obtenu ce type de poste, nous vous conseillons de prendre contact rapidement avec votre IEN.

- **Postes de direction restés vacants à la première phase.**

Plus de quarante postes de direction sont restés libres au premier mouvement. Ces postes ont été transposés en postes d'adjoints pour la phase d'ajustement. C'est donc au sein des équipes des écoles concernées que le directeur devra être « déniché ». Il faut savoir que l'IA avait refusé de prendre en compte des demandes particulières de collègues souhaitant exercer cette mission sur les postes restés vacants ! Nous avons dénoncé une nouvelle fois l'absurdité qui consiste à imposer la direction à des collègues non volontaires, alors que des collègues inscrits sur la liste d'aptitude n'ont pu en obtenir et restent sans poste.

Nous avons demandé la possibilité de ressaisir des vœux à l'issue de la première phase. L'IA nous a opposé un refus.

- **Demandes de révision d'affectation : « On ne refait pas le mouvement ! »**

L'IA a revu, de manière exceptionnelle, quelques situations repérées au premier mouvement, mais a refusé la grande majorité des demandes de révision d'affectation effectuées par les collègues. Nous sommes à nouveau intervenus pour dénoncer ces règles et leurs conséquences sur le travail et la santé des enseignants.

- **PE stagiaires**

Tous les PE stagiaires ont reçu un courrier concernant la consultation de leur dossier et un entretien de validation en juillet.

Renseignements pris : cet entretien concerne uniquement les PE stagiaires dont la titularisation pose problème et qui en ont été avertis.

- **Ineat exeat**

Les demandes d'Ineat Exeat pour rapprochement de conjoint ont toutes été accordées.

Les autres seront examinées avec les IA concernés, dans le courant de l'été, et uniquement pour des échanges terme à terme.

- **Demandes de disponibilité**

Toutes les demandes ont été accordées qu'elles soient de droit ou à titre personnel, nouvelles ou en renouvellement.

- **Postes à profil et postes de co-enseignants**

L'IA nous a donné des informations sur l'ensemble des affectations sur profil. En principe, les collègues retenus ont été informés via lprof.

■ **Nomination sur zone à titre définitif**

Demande de titre provisoire

Une fois de plus les nominations sur zone ont été faites à titre définitif alors que les postes obtenus par les collègues n'ont pas été demandés précisément. Il n'est pas rare que ce soit sur la dernière zone demandée et que ce poste ne convienne pas du tout aux collègues. Et on ne peut quitter un poste sur lequel on est nommé à titre définitif que si l'on obtient un autre poste à titre définitif. Ce qui avec les nouvelles règles imposées par l'IA est, pour certains, mission impossible pour de très nombreuses années.

C'est la raison pour laquelle nous avons encore demandé (voir notre déclaration de la CAPD du 27 mai) à l'IA – en pure perte – de revenir sur ces décisions qui mettent les collègues dans des situations désespérantes. Nous n'entendons pas lâcher cette demande. Pour cela, il faut que les collègues qui souhaiteraient être nommés à titre provisoire sur ces postes en fassent la demande auprès de l'IA ET nous envoient une copie.

Pas de réponse directement à ce message, adressez vos mails à snu38@snuipp.fr